

OFFICE DES VÉHICULES

Rte de la Communance 45
Case postale
CH-2800 Delémont 1
t +41 32 420 71 20
immatriculation.ovj@jura.ch

Demande de blocage de données personnelles

Selon l'article 89g ch. 5 LCR, les cantons peuvent publier les nom et adresse des détenteurs-trices de véhicules si la communication officielle de ces données ne fait pas l'objet d'une opposition. Les détenteurs-trices peuvent s'opposer, sans conditions et gratuitement, à la diffusion des indications les concernant auprès de l'autorité cantonale compétente.

Données personnelles du/de la détenteur-trice qui souhaite bloquer la publication de ses données :

<input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Monsieur	<input type="checkbox"/> Entreprise
N ° de plaque :		
Nom :		
Prénom :		
Date de naissance :		
Rue et n° :		
Npa, localité :		

Le/la soussigné-e est informé-e que l'Office des véhicules (OVJ) pourra toutefois : selon art. 89g ch. 3 LCR

Communiquer les données relatives aux détenteurs-trices aux assurances et aux personnes qui:

- a. participent à la procédure d'admission;***
- b. sont concernées par un accident de la route;***
- c. font valoir par écrit un intérêt suffisant en vue d'une procédure***

Lieu et date :